



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

voir liste générale

Question au Gouvernement n° 3055

Texte de la question

MASSACRE DE SREBRENICA

M. le président. La parole est à M. Michel Voisin, pour le groupe Les Républicains.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre des affaires étrangères, il y a près de vingt ans, le 11 juillet 1995, les forces serbes, sous la conduite du général Mladic, entraînent dans l'enclave bosniaque de Srebrenica. On connaît la suite : 8 000 hommes âgés de 15 à 65 ans capables de porter les armes ont été exterminés. Ce fut le crime de guerre le plus odieux depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le groupe d'amitié France-Serbie rentre d'une mission à Belgrade, où nous avons rencontré nos homologues serbes.

Alors que se déroulaient les événements de Srebrenica, des communautés serbes étaient également exterminées et subissaient la barbarie.

Aujourd'hui, la Grande-Bretagne a déposé devant le Conseil de sécurité des Nations unies un projet de résolution, qui doit être discuté le 6 juillet prochain, visant à qualifier de « génocide » les événements de Srebrenica.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, la représentation nationale aimerait connaître la position que défendra la diplomatie française le 6 juillet prochain devant le Conseil de sécurité des Nations unies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et du groupe de l'Union des démocrates et indépendants, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Monsieur le député, vous venez de le rappeler : il y a vingt ans, le 11 juillet 1995, plus de 8 300 musulmans, adultes et enfants, étaient massacrés à Srebrenica. Ces événements marquèrent les heures les plus terribles de la guerre de Bosnie ; ils restent à ce jour la pire tuerie en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

En effet, la Bosnie-Herzégovine a proposé que le Conseil de sécurité adopte début juillet une résolution afin de commémorer les vingt ans du génocide de Srebrenica. Ce projet est actuellement en discussion à New York.

Comme dans le cas du Rwanda, le massacre de Srebrenica a été qualifié de « génocide » par des juridictions internationales. La France souhaite donc que cette résolution le fasse, qu'elle permette non seulement de faire

œuvre de mémoire, mais qu'elle contribue également au rapprochement des États de la région autour d'un avenir européen partagé. C'est dans ce sens que nous travaillons.

Dans les Balkans, des progrès incontestables ont été réalisés au cours des dernières années. Je pense par exemple aux relations entre la Serbie et le Kosovo. Tous les pays des Balkans sont aujourd'hui engagés dans un rapprochement avec l'Union européenne. Vous étiez à Belgrade, monsieur le député, et vous savez quelle est la démarche actuelle du gouvernement et de l'ensemble de la société serbes pour faire aboutir la procédure d'adhésion de leur pays à l'Union européenne – ils partagent donc les valeurs de paix de l'Union européenne.

Malgré tout, la situation reste fragile. Tous les États doivent continuer leurs efforts pour contribuer à la stabilité et ne pas répéter les erreurs du passé. Les événements récents en Macédoine montrent qu'il est important que tous les acteurs politiques soient bien dans cet état d'esprit.

Le 11 juillet prochain, l'ensemble de la communauté internationale se réunira donc en Bosnie-Herzégovine, à Srebrenica, pour rendre hommage aux victimes de ce massacre, à l'ensemble des personnes qui ont souffert de la guerre, et pour permettre à la région des Balkans de se projeter dans cet avenir européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3055

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 juin 2015](#)